



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



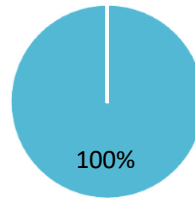
CTRE COM ACTION SOCIALE ST ETIENNE ...

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Effectifs

➔ 9 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 9 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuel permanent
- contractuel non permanent

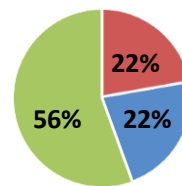
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

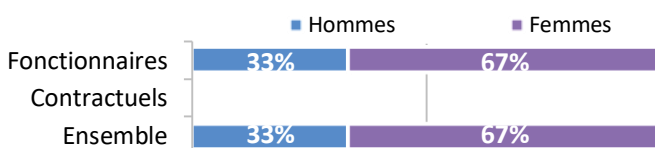
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	67%		67%
Technique	22%		22%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	11%		11%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Répartition par genre et par statut

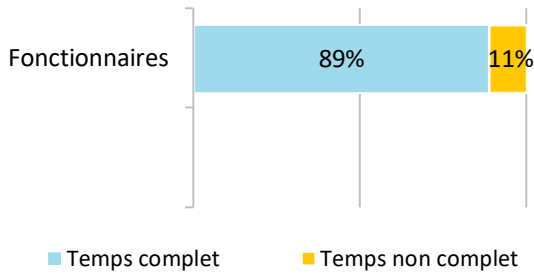


➔ Les principaux cadres d'emplois

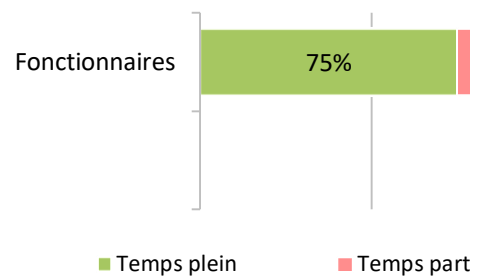
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint administratifs	33%
Rédacteurs	22%
Adjoint techniques	22%
Attachés	11%
Assistants socio-éducatifs	11%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps pl à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière 1 fonctionnaire TNC
Technique 50%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

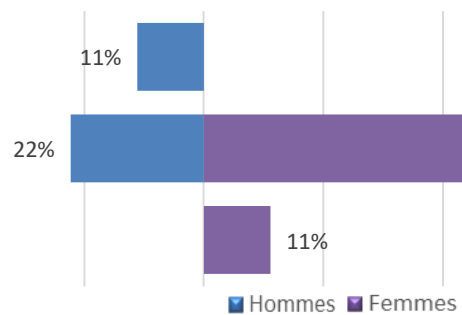
50% des hommes à temps partiel
17% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 38 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	37,50
de 50 ans et +	
Ensemble des permanents	37,50
de 30 à 49 ans	
Tranche d'âge de - de 30 ans	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tr

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 7,51 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 7,26 fonctionnaires
- > 0,25 contractuel permanent
- > 0,00 contractuel non permanent

13 668 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2024, 2 arrivées d'agents permanents et aucun départ

Aucun départ d'agent permanent

25%

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
7 agents	9 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	50,0%
Contractuel	↘	-100,0%
Ensemble	↗	28,6%

Recrutement direct
Voie de mutation

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

6 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

56%

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

0,77 ET PR

Budget et rémunérations

2024

➔ Les charges de personnel représentent 15,71 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 164 248 €	Charges de personnel*	340 007 €	➔	Soit 15,71 % de fonction
* Montant global					

d'agents

50%

50%

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	244 945 €	Rémunération perma
Primes et indemnités versées :	47 651 €	0
IFSE :	44 075 €	
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	6 672 €	
SFT (titulaire uniquement) :	2 196 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	169 €	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents pe

sique théorique

nnel

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire
Administrative	s		s	s	27 538 €
Technique					s
Culturelle					
Sportive					
Médico-sociale	s				
Police					
Incendie					
Animation					
Toutes filières	s		s	s	27 721 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour des agents permanents est de 19,45 %

nn

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,70%
Contractuels sur emplois permanents	10,40%
Ensemble	19,45%

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires:

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie

Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée

Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanent			
	Femmes			Hommes			Femmes			
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE
Catégorie A	s			s						
Catégorie B	s						s			
Catégorie C	4 366 €			s						

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 18,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

ment

s dépenses de nement

- emploi non nent :

€

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,99%	4,99%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,99%	4,99%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,40%	8,40%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre de

rmanents

orie C

Contractuel

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée

➔ 55,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

> 1 accident du travail pour 9 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

r l'ensemble

s et pour les contractuels

édie ordinaire

en 2024

e en 2024

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

anents

Hommes

CIA Part CIA

Prévention et risque professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
2 assistants de prévention de collectivité
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la (habilitations et formations o

Coût total des formations :
Coût par jour de formation :

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des c
faveur de la prévention, de la
l'amélioration des conditions

Total des dépenses :

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un do
d'évaluation des risques profe

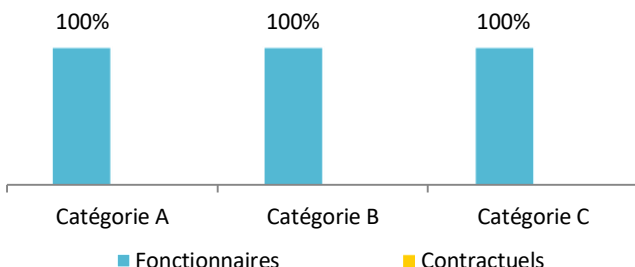
Dernière mise à jour :

Formation

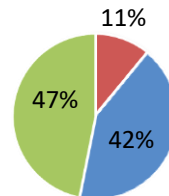
➔ En 2024, 100,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 64 jours de formation agents sur emploi p

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie

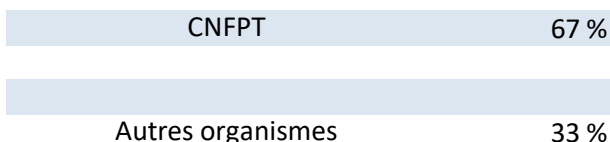


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent > 7,1 jours p

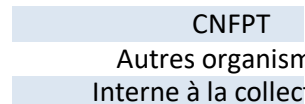
(total d'agents x 365)

➔ 3 542 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

signés dans la

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	855 €	216 €
Montant moyen par bénéficiaire	214 €	72 €

- Prestations servies directement
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association

prévention obligatoire)

244 €
122 €

dépenses en sécurité et de travail

45 €

document unique de prévention des risques professionnels

Relations sociales

➔ Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2024

➔ Comité Social Territorial

7 réunions en 2024 dans la collectivité

➔ Commissions Administratives Paritaires

➔ 4 réunions en 2024 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

2 réunions en 2024 dans la collectivité

2024

Précisions méthodologiques

suivis par les
permanent en 2024

jours de formation
hiérarchique

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

jours de formation
permanent :

par agent

jours de formation
absentisme

	70%
des	11%
tivité	19%

Collectivité

par la collectivité
directrice d'un organisme à
niveau locale

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires
au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

Pour les contractuels permanents
Total de l'effectif physique rémunéré
au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réelles.

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8%, cela équivaut à dire que pour 100 agents il y a 8 agents équivalents de 8 agents à 100% d'absence.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences sociales : Absences pour paternité, congés de maternité, congés de parentalité
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absence. Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif de force majeure.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de ce rapport a été développé par le Comité Technique des Centres de Gestion Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Collectivité

Date de publication : décembre 2025

is :
lié des contractuels au

uels
unérés
s de la collectivité

est de 8 %, cela signifie
de la collectivité, un
té absent toute l'année.

analysées dans les logiciels de paie

ences Globales :
médicales + maternité,
*adoption, autres raisons**

*ces (motif familial, concours...)
f syndical ou de représentation.*

égale à 100 %

ocial Unique 2024. Les
ismis en 2025 par la
ur les effectifs de la

cette synthèse a été
largés d'études des

Version 1